

→ **Se protéger** face au coronavirus



Protocole sanitaire du secteur HCR

En fonction de la situation sanitaire locale, les mesures sont susceptibles d'être modifiées par le Gouvernement.

Restaurants & débits de boissons y compris les établissements installés au sein d'un hôtel



Le pass sanitaire est obligatoire
pour les clients âgés de plus de 12 ans et 2 mois & les salariés
à l'exception des salariés en cuisine fermée au public



Contrôle obligatoire du pass sanitaire



Le cahier de rappel est obligatoire
en intérieur



Gel hydroalcoolique est obligatoire
à l'entrée, à la sortie, aux toilettes, en terrasse



Consommation debout autorisée



Plus de limitation en nombre ni de jauge*



Le port du masque n'est pas obligatoire
peut être rendu obligatoire par le préfet de département ou l'exploitant si les circonstances locales le justifient

Hôtels



Le port du masque est obligatoire
pour les clients & les salariés



Le pass sanitaire n'est pas obligatoire

*Seules les discothèques et bars dansants situés dans les zones où une circulation élevée de l'épidémie est constatée sont encore soumis à une jauge de 75% de leur capacité d'accueil.